

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 17 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; *RAFFIN Karine (suppléante)* ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; *THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent ; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CHAPPE Fanny à GOUAULT Jacky ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE GOFF Yannick à MOURET Patricia ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; RASLE-ROCHE Morgan à BOUCHER Gaëlle ; RIOU Philippe à CADUDAL Véronique ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE FLOC'H Éric ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	63
Procurations	14
Votants	77
Absents	11

Vu les grilles de tarifs suivantes, applicable au 1^{er} janvier 2024 en € HT, pour l'assainissement collectif :

Commune	Abonnement annuel	Consommation au m ³		Consommation au m ³
	(Part fixe) 2024 en HT	(Part variable) 2023 en HT		(Part variable) 2024 en HT
BEGARD	59,51 €	De 0 à 500 m ³	2,358 €	2,828 €
		> 500 m ³	1,093 €	1,564 €

Secteur Guingamp – tarifs eaux usées domestiques					
Communes	Abonnement annuel		Consommation au m ³		
	(Part fixe) 2024		(Part variable) 2023 en HT	(Part variable) 2024 en HT	
Grâces Guingamp Pabu Plouisy Ploumagoar Saint-Agathon	Ordinaire (compteur Ø 15 à 20 mm)	73,37 € HT	De 0 à 6 000 m ³	1,688 €	2.257 €
	compteur Ø 25 à 40 mm	141,40 € HT			
	compteur Ø 50 à 60 mm	254,21 € HT			
	compteur Ø 80 mm	2284,79 € HT	De 6 000 à 12 000 m ³	1,5481 €	2.117 €
	Compteur >80 mm	3412,89 € HT	De 12 001 à 24 000 m ³	1,3689 €	1,938 €
			> à 24 000 m ³	1,277 €	1,846 €

Secteur Guingamp – tarifs pour les industriels conventionnés						
Communes	Abonnement annuel (Part fixe) 2024	Consommation au m ³				
			Part variable 2023	Part variable 2024		
Grâces Guingamp Pabu Plouisy Ploumagoar Saint-Agathon	330,247 € HT	DCO (Demande Chimique en Oxygène)	flux polluant souscrit	23,8257 € HT / kg/j	28,1143 € HT / kg/j	
			flux polluant rejeté	0,2550 HT / kg/j	0,03009 HT / kg/j	
		Pt (Phosphore)	flux polluant souscrit	2 382,8257 € HT / kg/j	2 811,7343 € HT / kg/j	
			flux polluant rejeté	21,4076 € HT / kg/j	25,261 € HT / kg/j	

Communes	Secteur Guingamp – tarifs pour les industriels non conventionnés			
	Abonnement annuel	Consommation au m ³		
	(Part fixe) 2024 en HT	(Part variable) 2023 en HT		
			(Part variable) 2024 en HT	
Grâces Guingamp Pabu Plouisy Ploumagoar Saint-Agathon	264,05 €	De 0 à 6 000 m ³	1,6785 €	2,2475 €
		De 6 000 à 12 000 m ³	1,4325 €	2,0015 €
		De 12 001 à 24 000 m ³	1,1448 €	1,7138 €
		> à 24 000 m ³	0,9981 €	1,5671 €

Communes	Abonnement annuel (Part fixe) 2024 HT	Consommation au m ³ (Part variable) 2023 HT	Consommation au m ³ (Part variable) 2024 HT
BELLE-ILE-EN-TERRE	37,74 €	1.689 €	2,258 €
BOURBRIAC	15,90 €	1,998 €	2,567 €
BULAT-PESTIVIEN	90,16 €	1,968 €	2,439 €
BRELIDY	118,88 €	2.319 €	2,430 €
CALANHEL	122,88 €	1,158 €	1,727 €
CALLAC	24,32 € HT (hors part délégataire)	0,972 €	1, 330 (hors part délégataire)
COADOUT	84,58 €	1,208 €	1,777 €
KERIEN	86,99 €	2,008 €	2,479 €
KERFOT	94,89 €	1,740 €	2,309 €
KERPERT	112,78 €	0,638 €	1,207 €
LA CHAPELLE-NEUVE	127,24 €	1,088 €	1,657 €
LANLEFF	85,05 €	1,998 €	2,469 €
LANLOUP	86,77 €	1,758 €	2,327 €
LOC ENVEL	88,30 €	1,178 €	1,747 €
LOHUEC	99,70 €	1,158 €	1,727 €
LOUARGAT	99,43 €	2,198 €	2,400 €
MAEL-PESTIVIEN	104,06 €	1,458 €	2,027 €
MOUSTERU	94,72 €	1,688 €	2,257 €
PAIMPOL	72,43 €	2.071 €	2,640 €
PEDERNEC	50,09 €	1.509 €	2,078 €
PLEHEDEL	91,45 €	1,968 €	2,439 €
PLESIDY	94,79 €	1,738 €	2,307 €
PLOEZAL	118,88 €	2.319 €	2,430 €
PLOUBAZLANEC	90,02 €	1.937 €	2,408 €
PLOUEC DU TRIEUX	118,88 €	2.319 €	2,430 €
PLOUEZEC	87,67 €	2.037 €	2,508 €
PLOUGONVER	20,61 €	0,998 €	1,567 €
PLOURAC'H	94,99 €	1,158 €	1,727 €
PLOURIVO	96,35 €	1,968 €	2,439 €
PLUSQUELLEC	124,00 €	1,538 €	2,009 €
PONTIEUX	118,88 €	2.319 €	2,430 €
QUEMPEL-GUEZENNEC	118,88 €	2.319 €	2,430 €
RUNAN	118,88 €	2.319 €	2,430 €
PONT-MELVEZ	90,90 €	1,158 €	1,270 €
SAINT-ADRIEN	75,38 €	1,208 €	1,777 €
SAINT-CLET	118,88 €	2.319 €	2,430 €
SENVEN-LEHART	99,48 €	2,258 €	2,460 €
SAINT-LAURENT	117,96 €	1,458 €	2,027 €
SQUIFFIEC	108,70 €	1,548 €	2,117 €
TREGLAMUS	100,27 €	2.329 €	2,532 €
TREGONNEAU	108,70 €	1,548 €	2,117 €
YVIAS	93,32 €	1,798 €	2,367 €

Vu l'avis favorable de la commission eau et assainissement réunie en date du 15 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 5 décembre 2023 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Agglomération à l'unanimité,

- Approuve les nouveaux tarifs concernant le service assainissement collectif tels que présentés ci-dessus et applicables à partir du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU